



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 22 janvier 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	58

Date de convocation

16 janvier 2025

Développement économique – ZA de Cheminas – Cession de terrain pour le projet de l'entreprise Mat et Elo

**N° de la délibération
2025-026**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 22 janvier 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Michel MONTAGNE, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUJILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Jean-Louis MORIN (pouvoir à M. Jean-Louis BONNET), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Pascal SEIGNOVERT (pouvoir à M. Patrick CETTIER), Bruno SENECLAUZE (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), M. Xavier AUBERT, Mme Amandine DEYGAS, M. Patrick FOURCHEGU, Mmes Annie GUIBERT, Isabelle GUILLIAUMET, MM. Fabrice LORiot, Pierre MAISONNAT, Mmes Christelle MARION, Agnès OREVE, MM. Charles-Henri RIMBERT, Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC.

L'entreprise Mat et Elo est une EARL (statut agricole) créée en 2016 à Colombier le Jeune par Elodie MAISONNEUVE et Mathieu ROCHE avec 2 activités :

- Culture de plantes aromatiques et médicinales,
- Transformation des plantes en boissons rafraichissantes.

L'entreprise travaille avec des arboriculteurs locaux pour valoriser des productions non vendables en l'état. Elle propose une gamme de produits d'une vingtaine de références sur l'année en conditionnement de 33cl et 1l.

Elle commercialise exclusivement aux professionnels (magasins bio, magasins de producteurs, épicerie, cafés, restaurants, etc.), en s'appuyant sur un gros réseau de distribution notamment sur Lyon et Grenoble.

Deux personnes travaillent dans l'entreprise : M. Roche et sa compagne, gérants non-salariés.

Chiffre d'affaires 2023 = 105 000 €

Le statut agricole leur permet :

- de vendre dans les magasins de producteurs qui sont une grosse source de ventes

- de bénéficier d'une aide pour la construction du bâtiment à hauteur de 35 % (fonds européen via la
- Chambre d'Agriculture).

Projet

L'entreprise connaît une demande croissante pour leurs produits, notamment sur le conditionnement en 33cl (qui prend plus de place en stockage).

Actuellement l'atelier de transformation et la zone de stockage, au total 80 m², sont installés à Colombier le Jeune, au domicile des gérants. Les locaux deviennent trop petits, notamment en terme de stockage, pour soutenir le développement de l'entreprise. Les porteurs de projet estiment pouvoir tenir encore 2 ans dans leurs locaux actuels avant que cela n'impacte leur croissance. Après ils devront refuser des contrats.

Par ailleurs, les gérants souhaiteraient désormais avoir un lieu dédié à leur activité professionnelle, séparé de leur habitation.

La construction de locaux professionnels plus grands leur permettrait également de recruter.

Enfin, l'augmentation de la surface de stockage permettrait d'optimiser les achats de matières premières en achetant en plus grandes quantités, notamment les bouteilles et leur ouvrirait le marché de grossistes sur les métropoles.

Les porteurs de projet souhaitent donc construire un bâtiment de 300 m² en tôle isolée (avec idéalement un quai de déchargement) et équipé de panneaux photovoltaïques (revente) pour accueillir l'atelier de production, le stockage et un point de vente.

Vu l'arrêté interpréfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la demande de Mme MAISONNEUVE et M. ROCHE d'acquérir pour leur entreprise Mat et Elo le lot 2 de la zone d'activités de Cheminas d'une superficie d'environ 4 200 m² ;

Considérant le bon pour accord de l'entreprise Mat et Elo reçu en date du 3 décembre 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 16 janvier 2025,

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la cession à 8,35 € HT / m² du lot 2 d'environ 4 200 m² à l'entreprise MAT ET ELO (dont les gérants sont Mme MAISONNEUVE Elodie et M. ROCHE Mathieu), ou à toute personne morale ou physique s'y substituant sous réserve de l'accord du vendeur ;
La superficie sera fixée définitivement par le plan de bornage.
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente et tout document afférent à la présente délibération et y compris tout avenant de prorogation des délais du compromis dans les termes identiques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 22 janvier 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 24/01/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo